Synthèse relevé rentrant dans le cadre de l'expertise judiciaire
sur la base du plan de géomètre AGATE en date du : 30.06.2017

Axe profil en long de la rampe

Axe profil en travers de la rampe

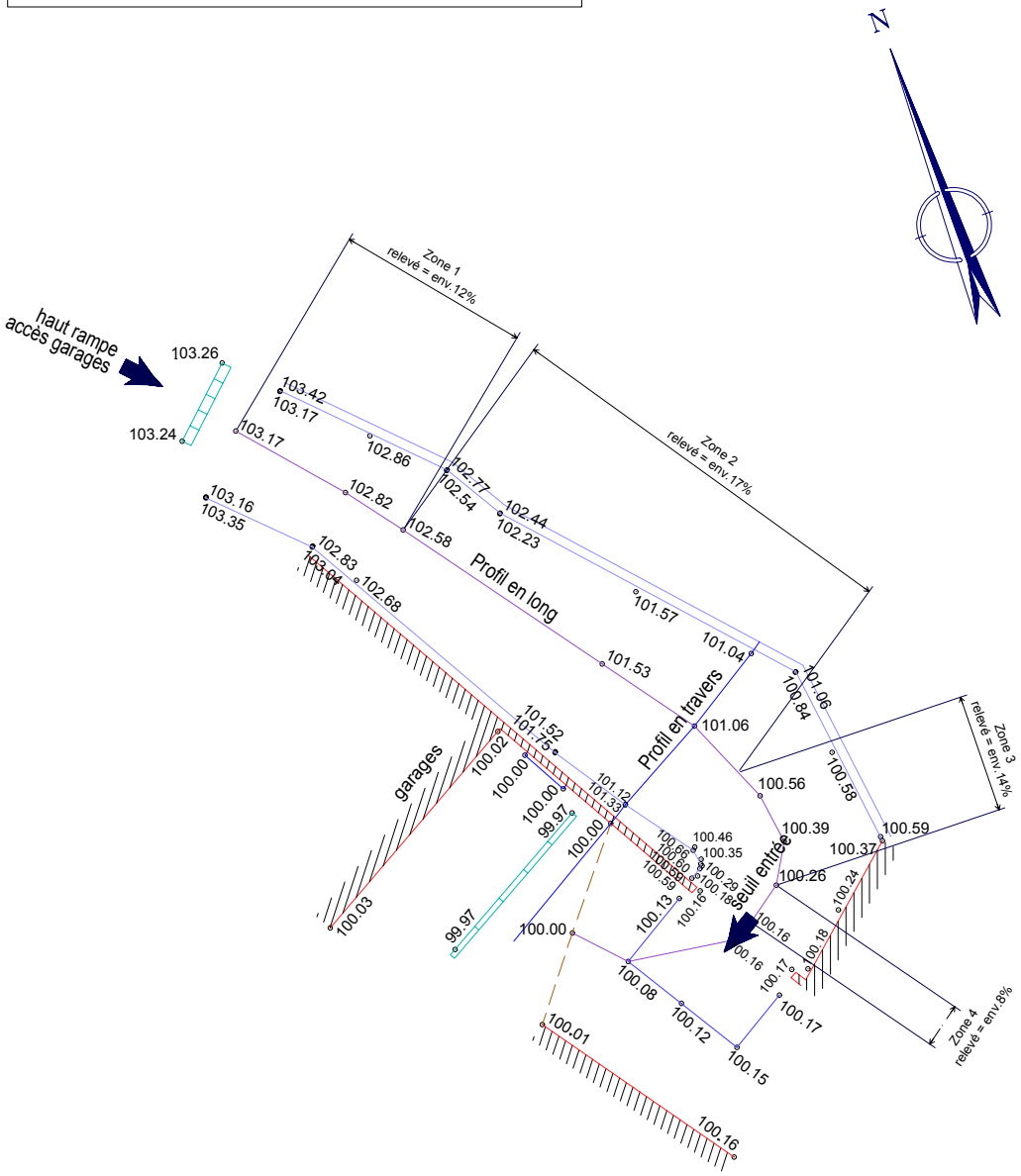

N.B. / Constat :
Aucunes différences significatives tant en planimétrie (X et Y) et en altimétrie (Z) entre le relevé
minutes de contrôle rentrant dans le cadre de l'expertise judiciaire et le plan AGATE du 30.06.2017.
Le référenciel altimétrique de 2017 d'AGATE par rapport au contrôle de relevé est une constante d'environ : 202,21 ml. :
- le plan de 2017 d'AGATE se base sur une référence à 302.21.
- mes minutes de contrôle se basent sur une référence à 100.00
On compare les pentes suivant 4 zones suivant les ruptures de la rampe (voir notification sur le plan).